

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AJACCIO**

Le 28 mars 2022 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 22 mars 2022 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Jacques Billard, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Danielle Flamencourt, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Alain Nicolai, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Schinto, Danielle Antonini

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Stéphane Vannucci à Marie-Noëlle Nadal, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Aurélia Massei à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Annie Costa-Nivaggioli, Paul Mancini à Marine Schinto, Muriel Piera à Stéphane Sbraggia, Emmanuelle Villanova à Jean-Pierre Aresu, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Laetitia Maroccu, Pierre-Laurent Audisio, Sébastien Deliperi, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Isabelle Feliciaggi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	26
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20220328-2022\_043-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 01/04/2022

Affichage : 01/04/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 28 mars 2022**  
**Délibération N° 2022/043**  
**Financement du signallement des collections anciennes**

**Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

En 2021, la Bibliothèque a lancé sa campagne d'inventaire de l'intégralité de ses fonds qui compte 40 000 ouvrages environ. L'un des buts de cet inventaire est d'améliorer le signalement de ses collections, en complétant les notices bibliographiques déjà existantes et en cataloguant les livres pas encore signalés. Cela permettra ensuite de verser toutes ces notices dans le Catalogue collectif de France (CCFR). Ce Catalogue rassemble les catalogues de la Bibliothèque nationale de France, les catalogues de toutes bibliothèques universitaires de France et tous les catalogues des bibliothèques municipales qui possèdent un fonds patrimonial. L'objectif de ce chantier est de faire connaître la richesse des fonds de la bibliothèque Fesch auprès du monde universitaire, des historiens amateurs et des étudiants qui pourraient ainsi étudier les collections anciennes ajacciennes.

La mise en œuvre de ce chantier de signalement nécessite des moyens de fonctionnement et des moyens humains sous forme de vacation qui peuvent être co-financés par l'État et par la Bibliothèque nationale de France.

Dans ce cadre, nous sollicitons une aide de l'État et de la Bibliothèque nationale de France pour mettre en œuvre ce projet dont le coût est estimé à 30 000 €.

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'autoriser** les demandes de subvention au titre du signalement du fonds ancien,  
**D'autoriser Monsieur Le Maire** à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Madame Simone GUERRINI, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 28 mars 2022,

Autorise

les demandes de subvention au titre du signalement du fonds ancien

Autorise

Monsieur Le Maire à signer tous les actes et documents relatifs à ces demandes.

**VOTE**

**A l'unanimité de ses membres présents et représentés.**

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

